

## COMMUNIQUÉ

**Montréal, le 10 janvier 2006** : L'honorable Simon Brossard, du Tribunal des droits de la personne, avec l'assistance des assesseurs M<sup>e</sup> William Hartzog et Mme Ginette Bouffard, vient de rendre un jugement concluant que la **Ville de Montréal** et M. **Luc Pomerleau** n'ont pas contrevenu à la **Charte des droits et libertés de la personne du Québec** et n'ont pas tenu de propos discriminatoires en raison de la race à l'égard de M. **Hervé Lesley Dameus**.

Le 18 août 1999, M. Dameus et M. Pomerleau, employé de la Ville de Montréal, étaient tous deux au volant de leur véhicule sur le boulevard Henri-Bourassa, à Montréal. Les deux s'accusent mutuellement d'avoir tenu des propos racistes après que l'autre ait refusé de lui céder le passage.

Le Tribunal conclut que M. Pomerleau n'a pas tenu de propos discriminatoires à l'égard de M. Dameus. Le Tribunal ajoute que la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse ne s'est pas déchargée de son fardeau de preuve à l'effet que M. Pomerleau aurait tenu de tels propos. Il souligne notamment les nombreuses contradictions entre la déclaration de M. Dameus à la Commission, le 13 septembre 2005, son interrogatoire le 5 janvier 2005 et son témoignage à l'audience le 25 octobre 2005 : « C'est ainsi que le Tribunal a noté de nombreuses contradictions quant à l'endroit précis où il se trouvait, quant au changement de voies, quant au fait de poursuivre ou d'être poursuivi et quant à savoir si le défendeur avait utilisé ou non un clignotant. »

Le Tribunal conclut : « Il est possible que des gestes ou des paroles racistes aient été faits ou prononcées, mais le fardeau de la Commission était non pas de prouver une possibilité mais bien de prouver une probabilité de leur existence et ce par une simple prépondérance. »

En conséquence, le Tribunal a rejeté la demande introductive d'instance déposée par la Commission au nom de M. Dameus.

Pour consulter le texte intégral de ce jugement, voir: <http://www.canlii.org/qc/jug/qctdp/>.

-30-

**Pour information:** M<sup>e</sup> Sylvie Gagnon  
(514) 393-6651